



ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Vu l'annonce des actions de chasse et fermeture de la forêt pour motif de sécurité déposée par Monsieur Cantillon Cédric (0473/36.93.58 – cantillon@hotmail.com) ;

Attendu que la demande porte sur des battues et approches/affûts dans la forêt jouxtant le Château de Modave, Petit-Modave et alentours les 1^{er} octobre, 26 octobre, 11 novembre, 30 novembre et 30 décembre 2025 ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique ;

Vu l'accord du SPW gestionnaire – DNF Cantonnement de Liège ;

Vu l'urgence ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article L-1113-1 et L-1123-29 ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les rues Petit Modave (de protique à portique), Fond Vincent, de la Forge et ru du Parc (drève secondaire) sont fermées à toute circulation les 1^{er} octobre, 26 octobre, 11 novembre, 30 novembre et 30 décembre 2025, en raison de battues, approches/Affûts.

Article 2 : La signalisation sera placée conformément au Code de la Route et Code Forestier par l'adjudicataire.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 4 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi.

Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz), la zone HEMECO, le CHRH, l'ASBL Château de Modave, VIVAQUA et SIVH.

Article 5 : Elle sera soumise à la ratification du Conseil communal lors de sa prochaine séance.

Modave, le 25 août 2025.

Le Bourgmestre,
B. DAL MOLIN

